

Chartre de vie de la commune de Cossé-le-Vivien

Le règlement du service de la restauration scolaire approuvé par le conseil municipal a pour but de fixer les mêmes repères pour chaque enfant. Il doit être l'occasion d'un échange parents-enfants.

Merci pour votre coopération !

Tes repères à lire avec tes parents :

RESTAURATION :

- Je passe aux toilettes et me lave les mains avant le repas.
- Je me place à table dans le calme.
- Je me tiens correctement, je modère mes gestes et le volume de ma voix pour discuter avec mes camarades de table.
- Je me sers de petites portions (si je n'aime pas ou si je n'ai pas trop faim) et je me resserts si j'ai encore faim. Je partage les plats avec mes camarades de table.
- Je mange tout ce que je me suis servi, je finis mon assiette. Sinon, on en prend trop et on gaspille car on n'a plus faim, c'est ce qu'on appelle « avoir les yeux plus gros que le ventre ».
- Je ne joue pas, ne lance pas, ne mets pas à côté de l'assiette ou dans les verres la nourriture. Il faut penser aux dames qui nettoient les tables.
- Je fais attention à l'eau, je ne remplis pas mon verre à ras bord.
- Je goûte même si je pense ne pas aimer. Sinon on se lasse de manger toujours les mêmes choses, on ne sait pas si l'on aime ou pas tant que l'on n'a pas goûté.
- Je range (sauf maternelle) et laisse ma table propre.
- Je sors du restaurant scolaire dans le calme.
- Je parle correctement et poliment avec mes camarades et le personnel.



Dans ce lieu je dois respecter les adultes, mes camarades, les locaux et le matériel et je dois obéir aux consignes données par l'adulte.

Pour un bon fonctionnement et maintenir un climat de convivialité ces règles de vie doivent être respectées